

Nombre de conseillers : 10 L'an deux mille vingt-quatre le 6 décembre à dix-huit heures trente
En exercice : 10 minutes. Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon,
Présents : 7 régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de
Absents : 3 Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire,
Jacqueline CABROL.

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

Présent(e)s : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline,
MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSEGUIER Christian, TONON
Yannick.

Absent(e)s représenté(e)s :

Absent(e) : RUIZ Benoit ; KAMILLE Abou-kanh ; LECUTIER Jean-Marc

Secrétaire de séance : BERNA Martine

Délibération N°2024_D34 **Objet** : Renouvellement de la convention relative à l'instruction des
dossiers d'urbanisme pour 2025.

Date convocation :

28 novembre 2024

Date affichage :

28 novembre 2024

Considérant que les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur le
traitement des dossiers d'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

Considérant que la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une
convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet afin de
traiter les dossiers d'urbanisme à travers le service d'urbanisme de la ville de
Castres.

Vu qu'il nous est proposé de renouveler la convention relative à l'instruction des
dossiers d'urbanisme pour 2025 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Il est donc proposé au Conseil :

Le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers
d'urbanisme pour 2025 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte le renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers
d'urbanisme pour 2025 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

Autorise Le Maire à signer la convention relative à l'instruction des dossiers
d'urbanisme pour 2025 avec le service urbanisme de la ville de Castres.

**Ainsi fait et délibéré à
Boissezon, les jours, mois
et an ci-dessus.**

**Pour extrait conforme au
registre des délibérations
du Conseil Municipal.**

Fait à Boissezon le 6 décembre 2024,

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Jacqueline CABROL

**Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission à la
sous-préfecture :**

Le 6 décembre 2024